

# ÉGÉRIE

## NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968  
Article R261-13 du Code de la Construction et de l'Habitation

## Résidence EGERIE



### Réalisation de 7 maisons

2 chemin de Belle Hôtesse  
31 240 L'UNION

**GGL**  
FABRIQUE DE  
TERRITOIRES VIVANTS

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur

---

## PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

---

La Résidence « **BELLE HOTESSE** » est située à L'UNION (31 240), 2 chemin de Belle Hôtesse.

Le projet global consiste en la réalisation de 2 immeubles collectifs en R+1+combles sur 1 niveau de sous-sol, ainsi que la réalisation de 9 maisons individuelles.

Le bâtiment A commercialisé par GGL Territoires comprend 18 logements.

Les 4 villas face au bâtiment A et les 3 villas face à l'EBC sont commercialisées par GGL Territoires.

Le bâtiment B sera géré par PROMOLOGIS et comprend 15 logements. Les 2 villas situées derrière les garages RDC seront également gérées par PROMOLOGIS

L'accès au sous-sol sera commun aux 2 bâtiments.

L'ensemble du projet sera géré sous le régime de la copropriété.

La Résidence « **BELLE HOTESSE** » sera conforme à la réglementation thermique (RT2012) en vigueur et à la Règlementation handicapé (arrêté du 1<sup>er</sup> Août 2006)

Les installations électriques sont conformes à la norme C 15.100.

### Intervenants :

MAITRE D'OUVRAGE : **GGL TERRITOIRES**  
111 Place Pierre Duhem  
Les Centuries III - BP 84  
34935 MONTPELLIER Cedex 9


ARCHITECTE : **PETITS GENIES ARCHITECTES**  
1 Rue Roger Carpentier  
31700 BLAGNAC

NOTAIRE : **MAS & ASSOCIES – LES NOTAIRES**  
2 rue condeau  
31200 TOULOUSE

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur

## NOTE PRELIMINAIRE

- La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit le programme.
- La construction se conformera :
  - aux lois et réglementations en vigueur
  - aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire
  - aux règles de construction et de sécurité
- En particulier, la construction sera conforme à la réglementation thermique et à la réglementation handicapée en vigueur à la date du dépôt de PC.
- La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle.
- Les prestations, natures de matériaux et marques décrits dans la présente notice descriptive, sont donnés à titre indicatif et de référence comme précisant la qualité des prestations.
- La société pourra y apporter des modifications en cas de force majeure, notamment réglementation administrative contraignante, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.
- Seront admises de plein droit, toutes modifications de structure et de l'agencement intérieur et extérieur (comme le déplacement de gaine technique, soffite ou faux plafonds, etc...) ayant pour but de résoudre un problème technique ou de compléter et/ou de parfaire soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble, et qui seraient apportées en cours de travaux, par le Maître d'œuvre.
- L'implantation des équipements ou appareils et les retombées de poutres, soffites, canalisations et appareils de chauffage y sont figurées à titre indicatif.
- Les teintes, coloris et finitions des façades, généralement déterminés dans le cadre du permis de construire, seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués, et le Maître d'ouvrage.
- Les coloris des revêtements intérieurs au titre des parties communes (sols, murs et portes), des façades, la décoration des parties communes en général, l'aménagement des abords et le choix des plantations, seront déterminés par l'architecte et le Maître d'Œuvre, après accord du Maître d'Ouvrage, marquant une identité unique de la Résidence réalisée.
- Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre se réservent le droit d'effectuer les rectifications nécessaires, sous réserve de n'affecter d'aucune façon la qualité générale de l'immeuble.
- Il est également précisé que les côtes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, tel que défini dans l'acte de vente.
- L'acquéreur a la faculté de choisir la teinte de certains matériaux (carrelage, faïence, moquette, stratifié) dans la gamme d'harmonie proposée par le Maître d'ouvrage. Toutefois, ces choix, qui ne concernent que le logement de l'acquéreur, ne pourront s'exercer que jusqu'à un certain stade d'avancement du chantier. Dans le cas où le stade déterminé serait passé, les choix sont effectués par la société Maître d'ouvrage.
- Il est rappelé que le plâtre et le béton sont susceptibles de présenter de légères fissures, surtout en liaison avec d'autres matériaux ; fissures normales qui ne rentrent pas dans les garanties offertes par le constructeur.  
=> Acceptable ??
- Est considérée comme chambre principale, la chambre la plus grande en surface au sol (y compris surface de placard).
- Sont considérées comme pièces principales : séjour, salle à manger, chambres  
Et pièces de services : cuisine, WC, salles de bains et salles d'eau.
- Inondabilité des sous-sols :  
Les sous-sols ne sont pas réputés étanches.  
Les emplacements de stationnements ou autres locaux situés en sous-sols sont donc susceptibles d'être inondés et présenter des traces d'humidité et de suintements.
- Places de stationnement PMR, selon réglementation en vigueur :  
Les places de stationnements repérées par le pictogramme  sont des places adaptées aux personnes à mobilité réduite. A contrario, les places de stationnements sans ce pictogramme ne le sont pas.

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur

## SOMMAIRE

<b>1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE .....</b>	<b>5</b>
1.1. Infrastructure .....	5
1.2. Murs et ossatures.....	5
1.3. Planchers .....	5
1.4. Cloisons de distribution .....	6
1.5. Escaliers.....	6
1.6. Conduits de fumée et de ventilation.....	6
1.7. Chutes et grosses canalisations .....	6
1.8. Toitures et toitures terrasses .....	6
<b>2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS .....</b>	<b>7</b>
2.1. Sols et plinthes.....	7
2.2. Revêtements muraux (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures) .....	7
2.3. Plafonds (sauf peintures, tentures) .....	7
2.4. Menuiseries extérieures .....	8
2.5. Fermetures extérieures et occultations, protection antisolaire.....	8
2.6. Menuiseries intérieures .....	8
2.7. Serrurerie et garde-corps.....	8
2.8. Peinture, papiers, tentures.....	9
2.9. Equipements intérieurs .....	9
<b>3. ANNEXES PRIVATIVES.....</b>	<b>12</b>
3.1. Caves, celliers, greniers .....	12
3.2. Box et parkings couverts.....	12
3.3. Parkings extérieurs .....	12
<b>4. Parties communes intérieures à l'immeuble.....</b>	<b>12</b>
4.1. Hall d'entrée de l'immeuble.....	13
4.2. Circulations du rez-de-chaussée, couloirs et halls d'étage .....	13
4.3. Circulation du sous-sol .....	13
4.4. Cage d'escaliers .....	13
4.5. Locaux communs .....	13
4.6. Locaux sociaux .....	13
4.7. Locaux techniques.....	13
<b>5. Equipements généraux de l'immeuble .....</b>	<b>14</b>
5.1. Ascenseurs et monte-charge .....	14
5.2. Chauffage, eau chaude.....	14
5.3. Télécommunications.....	14
5.4. Ventilation mécanique des locaux.....	14
5.5. Alimentation en eau .....	14
5.6. Alimentation en gaz.....	14
5.7. Alimentation en électricité.....	15
<b>6. Parties communes extérieures à l'immeuble et leurs équipements .....</b>	<b>15</b>
6.2. Voirie et parking .....	15
6.3. Circulation des piétons .....	15
6.4. Espaces verts.....	15
6.5. Aire de jeux et équipements sportifs.....	15
6.6. Eclairage extérieur .....	15
6.7. Clôtures.....	15
6.8. Réseaux divers .....	15

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur

## 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

---

### 1.1. Infrastructure

---

#### 1.1.1. Fouilles

Terrassements pleine masse, évacuation des matériaux excédentaires, suivant préconisations BET.

#### 1.1.2. Fondations

Dito §1.1.1.

### 1.2. Murs et ossatures

---

*NOTA : les épaisseurs et les armatures seront calculées par le bureau d'études structure, en tenant compte des impératifs de solidité, de résistance au feu et acoustique, les valeurs ci-après mentionnées ne sont donc qu'indicatives.*

#### 1.2.1. Murs du sous-sol

##### 1.2.1.1. Murs périphériques

Réalisés en béton armé ou maçonnerie, épaisseur suivant étude structure.

##### 1.2.1.2. Murs de refends

Réalisés en béton armé ou maçonnerie, épaisseur suivant étude structure.

#### 1.2.2. Murs de façades (aux différents niveaux)

Béton armé ou maçonnerie d'aggloméré ou briques, avec complexe d'isolation thermique intérieure ou extérieure suivant études des BET structure et thermique, localisation selon plans architecte.

Parement : Enduit, coloris suivant choix de l'Architecte, coloris au choix de l'Architecte. Localisations suivant plans.

#### 1.2.3. Murs pignons

Dito §1.2.2.

#### 1.2.4. Murs de refend porteurs à l'intérieur des locaux

En béton armé ou maçonnerie d'aggloméré ou briques.

Épaisseur selon norme acoustique et suivant étude béton armé.

#### 1.2.5. Murs et cloisons séparatifs

En béton armé ou en maçonnerie d'aggloméré, avec isolant acoustique et/ou thermique suivant préconisations des BET acoustique et thermique.

### 1.3. Planchers

---

#### 1.3.1. Planchers sur sous-sol

Planchers constitués d'une dalle pleine en béton armé, épaisseur suivant étude structure. Isolant acoustique et/ou thermique suivant études acoustique et thermique.

#### 1.3.2. Planchers sur étage courant

Dalle pleine en béton armé, épaisseur suivant étude béton armé.

#### 1.3.3. Planchers sous terrasses

Terrasses extérieures réalisées soit par dalle de béton recouverte de carrelage ou dalles de bois, soit structure démontable réalisée en bois pour les 3 maisons situées face à l'EBC (maisons 5-6-7) conformément à la réglementation des EBC.

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur

**1.3.4. Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés**

Dito §1.3.3

**1.3.5. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts**

Dito §1.3.3

**1.4. Cloisons de distribution**

---

**1.4.1. Entre pièces principales**

Cloisons alvéolées 50 mm

**1.4.2. Entre pièces principales et pièces de services**

Dito §1.4.1 avec plâtre hydrofuge.

Protection par polyane en pied de cloison.

**1.5. Escaliers**

---

**1.5.1. Escaliers**

En bois avec ou sans contre marches, finition lasure

**1.5.2. Escaliers de secours**

Sans objet.

**1.6. Conduits de fumée et de ventilation**

---

**1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble**

Sans objet.

**1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble**

Sans objet.

**1.6.3. Conduits d'air frais et désenfumage**

Conduit des VMC simple flux en PVC, distribution en gaines techniques.

**1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie**

Sans objet.

**1.6.5. Ventilation haute de chaufferie**

Sans objet.

**1.7. Chutes et grosses canalisations**

---

**1.7.1. Chutes d'eaux pluviales**

Evacuation par descentes PVC en gaines ou apparentes.

**1.7.2. Chutes d'eaux usées**

Evacuation par tuyaux en PVC suivant prescriptions de la Ville.

Soffites ou faux-plafond dans les parties privatives, le cas échéant.

**1.7.3. Canalisation en sous-sol**

En PVC.

**1.7.4. Branchement aux égouts**

Raccordement par tuyaux en PVC sur réseau public suivant prescriptions des Services Techniques Ville.

**1.8. Toitures et toitures terrasses**

---

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur

**1.8.1. Charpente, couverture et accessoires**

Couverture en tuiles grand moule/bac acier suivant localisations. Coloris au choix de l'Architecte. Isolation des combles par laine minérale suivant prescriptions du BET Thermique.

**1.8.2. Étanchéité et accessoires**

Sans objet.

**1.8.3. Souches de cheminée, ventilations et conduits divers**

En toiture, par conduits métalliques galvanisés ou en PVC suivant la nature du conduit. Sortie VMC par tuiles à douilles.

**2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

---

**2.1. Sols et plinthes**

---

**2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales (séjour, chambres y compris placards)**

Séjour : Carrelage en grès émaillé, pose droite, avec plinthes assorties, compris isolant acoustique, Format 60x60.

Chambres : parquet stratifié 7 mm avec plinthes assorties

**2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service, cuisines, salle de bains, WC**

Carrelage en grès émaillé, pose droite, avec plinthes assorties, compris isolant acoustique, Format 60x60.

**2.1.3. Sols et plinthes des entrées et dégagements**

Dégagement RDC : Carrelage en grès émaillé, pose droite, avec plinthes assorties, compris isolant acoustique, Format 60x60 pour les T4.

Dégagement étage : parquet stratifié 7 mm avec plinthes assorties identique aux chambres

**2.1.4. Sols des balcons, loggias et séchoirs**

Sans objet.

**2.2. Revêtements muraux (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)**

---

**2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service (salle de bains, salle d'eau, wc)**

Dans les salles de bains et salles d'eau :

Faïence à hauteur d'huissieries, sur les parois adossées au meuble vasque, à la baignoire y compris habillage du tablier ou au receveur de douche, le reste de la salle de bain sera mis en peinture.

**2.2.2. Revêtements muraux dans autres pièces**

Sans objet.

**2.3. Plafonds (sauf peintures, tentures)**

---

**2.3.1. Plafonds des pièces intérieures**

Béton lissé peint blanc mat.

**2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre**

Sans objet.

**2.3.3. Plafonds des loggias**

Sans objet.

**2.3.4. Sous-face des balcons**

Sans objet.

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur

## 2.4. Menuiseries extérieures

---

### 2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales

En aluminium laqué ou PVC selon choix de l'architecte et permis de construire (blanc et/ou gris), fixes, ouvrantes à la française et coulissantes. Localisation des typologies suivant plans architecte, avec double vitrage isolant suivant études thermique et acoustique.

### 2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de services

Dito §2.4.1

## 2.5. Fermetures extérieures et occultations, protection antisolaire

---

### 2.5.1. Pièce principale (séjour uniquement)

Volets roulants PVC avec coffre PVC blanc intérieur apparent, démontable.  
Volets roulants électriques dans toutes les pièces.  
Suivant étude thermique, entrées d'air sur volets roulants ou châssis menuisés.

### 2.5.2. Pièces de service

Dito §2.5.1

## 2.6. Menuiseries intérieures

---

### 2.6.1. Huisseries et bâtis

Métalliques avec traitement antirouille, peintes.

### 2.6.2. Portes intérieures

Portes isoplans à âme alvéolaire à recouvrement, laquées ou revêtues de 2 couches de peinture, couleur au choix de l'architecte, avec condamnation pour les salles de bains, salles d'eau et WC uniquement. Butées de porte.

### 2.6.3. Impostes en menuiseries

Sans objet.

### 2.6.4. Portes palières

A âme pleine avec joint périphérique isophonique, sur huisserie métallique, revêtement stratifié ou revêtues de 2 couches de peinture, avec oculus le cas échéant, couleur au choix de l'architecte.

Equipées d'une serrure trois points. Numéro du logement peint ou gravé sur plaque suivant plan de décoration de l'architecte. Butée de porte.

### 2.6.5. Portes de placards

Coulissantes sur rail bas, ou porte battante pour les placards de largeur inférieure à 80cm.

Portes en mélaminé blanc.

### 2.6.6. Portes de locaux de rangement (celliers)

Dito §2.6.2 le cas échéant.

### 2.6.7. Moulures et habillages

Décoration et/ou habillage selon le plan de décoration de l'architecte

## 2.7. Serrurerie et garde-corps.

---

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur

**2.7.1. Garde-corps et barres d'appui**

Sans objet.

**2.7.2. Grilles et protections de baies**

Sans objet.

**2.7.3. Ouvrages divers**

Sans objet.

**2.8. Peinture, papiers, tentures**

---

**2.8.1. Peintures extérieures et vernis****2.8.1.1. Sur menuiseries**

Sans objet.

**2.8.1.2. Sur fermetures et protections**

Sans objet.

**2.8.1.3. Sur serrurerie**

Peint, coloris au choix de l'Architecte.

**2.8.1.4. Sur enduit, habillages en bois, staffs ou autres, sous face et rives des balcons.**

Peinture et/ou enduit au pourtour des balcons. Couleur au choix de l'architecte.

**2.8.2. Peintures intérieures****2.8.2.1. Sur menuiseries**

Peinture acrylique finition satinée, teinte au choix de l'Architecte.

**2.8.2.2. Sur murs**

Pièces sèches : deux couches de peinture lisse acrylique blanche finition veloutée.

Pièces humides : deux couches de peinture lisse acrylique blanche finition veloutée en complément de la faïence.

**2.8.2.3. Sur plafonds**

Pièces sèches et humides : deux couches de peinture lisse acrylique mate blanche.

**2.8.2.4. Sur canalisation tuyauteries, chutes, élément de chauffage et divers**

2 couches de peinture acrylique blanche.

**2.8.3. Papiers peints**

Sans objet.

**2.8.4. Tentures (tissus, toiles plastifiée)**

Sans objet.

**2.9. Equipements intérieurs**

---

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur

## 2.9.1. Equipements ménagers

### 2.9.1.1. Bloc-évier, robinetterie

Attentes prévues suivant plans (pas de meuble)

### 2.9.1.2. Appareils et mobiliers

Sans objet.

### 2.9.1.3. Évacuation des déchets

Sans objet.

### 2.9.1.4. Armoire sèche-linge

Sans objet.

*Nota : en cas de nécessité technique, la désignation des réservations, du mobilier de cuisine et leur implantation sur les plans de vente pourront faire l'objet de modifications et d'ajustements.*

## 2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie

### 2.9.2.1. Distribution d'eau froide

En PER sous fourreau en réseau non apparent. Robinet d'arrêt général.

### 2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet.

### 2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude

Distribution par PAC double service, situé à l'intérieur du logement suivant étude thermique. Localisation suivant plans.

Distribution apparente ou encastrée en faux plafond.

### 2.9.2.4. Evacuation

Par tuyaux en PVC apparents ou encastrés.

### 2.9.2.5. Distribution du gaz

Dito 2.9.2.3.

### 2.9.2.6. Branchement en attente

Robinet(s) EF et siphon(s) d'évacuation pour machine à laver le linge et/ou lave-vaisselle (électro-ménager non fourni), implantation selon typologie et plans de vente.

### 2.9.2.7. Appareils sanitaires

Plan vasque finition stratifiée (coloris au choix selon harmonie proposée par le maître d'ouvrage), et/ou vasque céramique ou résine moulée, posé sur un meuble à tiroirs, le tout surmonté d'un miroir et d'un luminaire.

Baignoire en acrylique.

Receveur de douche en céramique ou en résine, dimension selon plan.

Ensemble cuvette de WC sur pied en céramique avec abattant double plastique, réservoir avec mécanisme silencieux économiseur d'eau.

L'ensemble des meubles sont de couleur blanche.

### 2.9.2.8. Robinetterie

De type mitigeur équipé d'un mousseur à économie d'eau, marque Jacob Delafon ou équivalent.

Avec flexible pour la robinetterie de la baignoire et de la douche.

### 2.9.2.9. Accessoires divers

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur

Sans objet.

### 2.9.3. Equipements électriques

#### 2.9.3.1. Type d'installation

Encastrée conforme à la norme NF C15-100. Compteur individuel installé par ENEDIS

#### 2.9.3.2. Puissance à desservir

Energie délivrée en 220V, puissance 9 KW

#### 2.9.3.3. Equipement de chaque pièce

Appareillage de marque Schneider/Legrand ou équivalent.

Les plafonniers ou appliques seront livrés avec un crochet de suspension et une douille pour l'ampoule et un domino de raccordement.

#### 2.9.3.4. Sonnerie de porte palière

Sans objet.

	Plafonnier	Applique	PC 16A	PC 16A à 1,10m près interrupteur	PC 32A (Plaque)	PC étanche	Hublot mural	Prise TV	Prise téléphone	Prise spécialisées hotte/Four / LL*/LV
Entrée	1		1	1						
Gainé Technique Logement			2						1	
Séjour =< 20 m <sup>2</sup>	1		4	1				1	1	
Séjour =< 24 m <sup>2</sup>	1		5	1				1	1	
Séjour =< 28 m <sup>2</sup>	2		6	1				1	1	
Séjour =< 32 m <sup>2</sup>	2		7	1				1	1	
Séjour =< 36 m <sup>2</sup>	2		8	1				1	1	
Séjour =< 40 m <sup>2</sup>	2		9	1				1	1	
Séjour =< 44 m <sup>2</sup>	2		10	1				1	1	
Cuisine > 4 m <sup>2</sup>	1	1	5	1	1					3*
Chambre 1	1		2	1				1	1	
Chambre 2	1		2	1					1	
Chambre 3	1		2	1					1	
Chambre 4	1		2	1					1	
Dégagement	1 ou 2			1						
Salle de bain	1	1	1	1						(1*)
Salle d'eau	1	1	1	1						
WC indépendant	1									
WC secondaire	1									
Cellier	1		1							(1*)
Balcons/terrasses	---	1	---	---	---	1	---	---	---	---

\* L'emplacement du LL est défini par les plans

### 2.9.4. Chauffage

#### 2.9.4.1. Type d'installation

Chauffage de marque Atlantic ou équivalent suivant étude thermique.

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur

**2.9.4.2. Appareils d'émission de chaleur**

Sèche serviette de marque Atlantic ou équivalent dans les salles de bains et salles d'eau.

**2.9.4.3. Conduits et prises de ventilation**

Suivant étude thermique, ventilation mécanique contrôlée, de type hygroréglable, entrée d'air neuf par bouches encastrées dans la maçonnerie ou dans les châssis des menuiseries ou volets roulants, extraction par bouches dans les pièces humides. Caisson d'habillage horizontal ou soffites ou faux plafond.

**2.9.4.4. Conduits et prises d'air frais**

Dito §2.9.4.3

**2.9.5. Equipement intérieur des placards et pièces de rangement****2.9.5.1. Placards**

Placards équipés 1/3 étagères – 2/3 penderie

**2.9.5.2. Pièces de rangement**

Sans objet.

**2.9.6. Equipement de télécommunications****2.9.6.1. Radio TV**

1 prise TV dans le séjour et dans la chambre principale.  
Réception de toutes les chaînes de la TNT.

**2.9.6.2. Téléphone et réseau internet**

Conforme à la norme NF C15-100.  
1 prise RJ45 par pièce principale hors cuisine.

**2.9.6.3. Commande d'ouverture du portillon d'accès piéton de la porte principale de l'entrée d'immeuble**

Sans objet.

**2.9.7. Autres équipements**

Sans objet.

**3. ANNEXES PRIVATIVES**

---

**3.1. Caves, celliers, greniers**

---

Dito § 4.5 (si existant)

**3.2. Box et parkings couverts**

---

**Murs, planchers et refends:** Dito §1.2.1

**Sols :** Dallage en béton brut, avec pente ou cunette suivant localisation.

**Portes d'accès :** Porte de garage en structure métallique.

**Ventilation naturelle :** Sans objet.

**Equipements électriques :** Sans objet.

**3.3. Parkings extérieurs**

---

Sans objet.

**4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

---

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur

#### 4.1. Hall d'entrée de l'immeuble

---

**Sols** : Sans objet.

**Parois** : Sans objet.

**Plafonds** : Sans objet.

**Éléments de décoration** : Sans objet.

**Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble** : Sans objet.

**Boîte aux lettres et à paquets** : Ensemble de boîtes aux lettres normalisées en entrée de résidence. Teinte selon choix de l'architecte, localisation suivant prescriptions des services de la Poste.

**Tableau d'affichage** : Sans objet.

**Chauffage** : Sans objet.

**Équipements électriques** : Sans objet.

#### 4.2. Circulations du rez-de-chaussée, couloirs et halls d'étage

---

Sans objet.

#### 4.3. Circulation du sous-sol

---

Sans objet.

#### 4.4. Cage d'escaliers

---

Sans objet.

#### 4.5. Locaux communs (local vélos)

---

Sol en béton brut. Isolation selon étude thermique. Porte métallique avec serrure 1 point sur organigramme.

Eclairage par hublot commandé par détecteur de présence

Renouvellement d'air selon étude technique conforme à la réglementation.

Les locaux vélos extérieurs seront traités en serrurerie sur dalle de béton brute. Fermeture par clé. Localisation suivant plans.

#### 4.6. Locaux sociaux

---

Sans objet.

#### 4.7. Locaux techniques

---

##### 4.7.1. Local de réception des ordures ménagères

Cf. §5.4.1

##### 4.7.2. Chaufferie

Sans objet.

##### 4.7.3. Locaux techniques

Sans objet.

##### 4.7.4. Local des supprimeurs

Sans objet.

##### 4.7.5. Local transformateur EDF

Suivant prescriptions ERDF.

##### 4.7.6. Local machinerie d'ascenseur

Sans objet.

##### 4.7.7. Local ventilation mécanique

Sans objet.

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur

#### 4.8. Conciergerie

---

Sans objet.

### 5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

---

#### 5.1. Ascenseurs et monte-charge

---

Sans objet.

#### 5.2. Chauffage, eau chaude

---

##### 5.2.1. Chauffage collectif

Sans objet.

##### 5.2.2. Production eau chaude sanitaire

Production individuelle, prescriptions suivant étude thermique.

#### 5.3. Télécommunications

---

##### 5.3.1. Téléphone

Raccordement au regard de branchement du concessionnaire.

##### 5.3.2. Antennes TV et radio

Pas d'antenne en toiture, réseau fibre en gaine technique intérieure.

#### 5.4. Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères

---

Revêtement de sol en béton lisse. Siphon de sol. Arrivée d'eau avec robinet à clé.  
Murs en complément et plafond en béton brut. Isolation thermique selon calculs BET.  
Plafonnier temporisé.  
Renouvellement d'air selon étude technique conforme à la réglementation.

#### 5.5. Ventilation mécanique des locaux

---

Ventilation pour local OM.

#### 5.6. Alimentation en eau

---

##### 5.6.1. Comptages généraux

Compteur général pour la résidence posé par la société concessionnaire.  
Raccordement du compteur suivant prescriptions du concessionnaire.

##### 5.6.2. Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression

Sans objet.

##### 5.6.3. Colonnes montantes

Sans objet.

##### 5.6.4. Branchements particuliers

Sans objet.

#### 5.7. Alimentation en gaz

---

Sans objet.

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur

## 5.8. Alimentation en électricité

---

### 5.8.1. Comptage des services

Sans objet.

### 5.8.2. Colonnes montantes

Sans objet.

### 5.8.3. Branchement et comptages particuliers

Compteur individuel dans chaque logement fourni par ENEDIS : abonnement à souscrire par l'occupant.

## 6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

---

### 6.1. Voirie et parking

---

**Voirie d'accès et parkings visiteurs** : Sans objet.

**Trottoirs** : En enrobé et/ou stabilisé et/ou béton balayé et/ou désactivé suivant plan d'aménagement.

### 6.2. Circulation des piétons

---

Chemins piétonniers en béton balayé et/ou désactivé ou en stabilisé, suivant choix et plans de l'Architecte.

### 6.3. Espaces verts

---

Aménagements extérieurs, plantations suivant choix et plans de l'architecte.

### 6.4. Aire de jeux et équipements sportifs

---

Sans objet.

### 6.5. Eclairage extérieur

---

**Signalisation de l'entrée de l'immeuble** : Suivant projet de l'Architecte.

**Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres** : Eclairage des cheminements extérieurs par bornes lumineuse ou similaire, commandés par horloge.

### 6.6. Clôtures

---

Suivant plans de l'Architecte, clôture à maille rigide ou serrurerie, hauteur selon plan de l'architecte et prescriptions d'urbanisme.

### 6.7. Réseaux divers

---

#### 6.7.1. Eau

Branchement sur réseau concessionnaire.

#### 6.7.2. Gaz

Sans objet.

#### 6.7.3. Electricité

Branchement sur le réseau Concessionnaire en limite de propriété ou sur le poste de Distribution Publique (DP) Enedis.

#### 6.7.4. Poste d'incendie, extincteurs

Suivant prescriptions du Service de Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

#### 6.7.5. Egouts

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur

Branchement sur réseau concessionnaire en limite de propriété.

**6.7.6. Epurations des eaux**

Sans objet.

**6.7.7. Télécommunications**

Branchement sur réseau concessionnaire depuis local créé à cet effet.

**6.7.8. Drainage du terrain**

Suivant prescriptions des services concessionnaires.

**6.7.9. Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux**

Conformément à la réglementation et au permis de construire.

Fait à ....., le .....

Signatures :

GGL Territoires

Acquéreur

Paraphe GGL Territoires

Paraphe Acquéreur